

Zeitschrift: Der Schweizer Familienforscher = Le généalogiste suisse
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung
Band: 13 (1946)
Heft: 5-6

Artikel: D'une souche primordiale des familles Lachat [à suivre]
Autor: Lachat, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-698109>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

var, als welcher er sehr Tüchtiges leistete, hat in diesen zwei Bänden ein überaus reichhaltiges Material aus allen ihm zur Verfügung stehenden, vor allem älteren Beständen seines Archivs zusammengetragen. Er lebte in einer Zeitepoche, wo, angeregt durch Georg Leonhard Hartmann und dessen vielseitiges Wirken, die genealogische Forschung auf sankt-gallischem Boden einen ungeahnten Aufschwung genommen hatte. — Doch davon später mehr.

(Schluß folgt.)

D'une souche primordiale des familles Lachat

Par Paul Lachat, Vicaire, Bâle

Dans l'almanach du Jura de l'an 1940 J. B. a publié un article sous le titre: «L'humble origine d'un grand jurassien», et par lequel il cherche à prouver que Mgr. Eugène Lachat, né à la ferme Montavon, Commune de Réclère, était, ainsi que tous ses ancêtres, de provenance scheultaise. Pour attester sa déclaration, il part du fait que Mgr. Lachat, comme aussi ses ancêtres et sa parenté d'aujourd'hui, sont inscrits dans les registres de l'état civil de la Scheulte. Pour terminer il ajoute:

«Ainsi, bien qu'on ne puisse fixer le moment précis où les ancêtres de notre illustre compatriote ont quitté la Scheulte, on ne peut pas douter de leur provenance scheultaise.»

Grâce aux soins de Mr. Farine, curé de Grandfontaine il y a cent ans, il existe une généalogie de la famille Lachat de Roche d'Or, établie à Lavaux depuis le 5 avril 1662. Dans cette généalogie Mr. le curé Farine dit:

«Toutes recherches pour remonter à une origine plus éloignée ayant été infructueuses à cause du manque de registres dans les paroisses avant la fin du 17ème siècle (1685), on a été forcé de s'en rapporter à la date de l'établissement de Jean-Jacques Lachat à Lavaux. Mais il est certain que la famille Lachat existait déjà depuis très longtemps à la Scheulte, et qu'une ou plusieurs branches y existent encore à cette époque.»

L'auteur du présent article, lui aussi d'une famille Lachat (établie jusqu'en 1891 aux Rangiers, actuellement de bourgeoisie d'Asuel) s'étant de même intéressé à l'histoire de ses ancêtres, a eu la chance

de trouver, après de longues recherches, non seulement une origine plus éloignée, remontant à la Scheulte, mais aussi que Jean-Jacques Lachat, le premier Lachat établi à Roche d'Or, et Frantz Lachat, le premier des Lachat aux Rangiers, étaient des bons cousins. Et, en même temps, j'ai trouvé que les familles Lachat, qui sont actuellement originaires soit de St. Ursanne ou de Develier, de Montmelon, de Charmoille, de Cornol, etc., sortent de la même souche.

Tout d'abord nous nous intéressons pour la lettre de fief (A 55, Photocopie No. 73, archives de Berne): Lehensbrief vom Stift Münster für *Perrin Laitschat*, sur la Schylte, 1563. VII. 25. Cette lettre de fief écrite sur parchemin, servait d'instrument jusqu'à l'époque 1788. A l'intérieur sur la marge et au verso sont notés les différents porteurs de la lettre pendant cette longue époque et qui n'étaient pour la plupart que des Lachat (Laitschat, Latscha, Latschat, etc. ne sont que des différentes manières d'écrire le nom avant que les registres de l'état civil fussent introduits; confère mon article dans «Le généalogiste suisse» du 22 juillet 1943 «Erste Anfänge der Namen Lachat, Latscha, Loichat, etc.»). La reprise après le premier porteur (Perrin) fut payée par François Lachat (la notice est aujourd'hui illisible). La seconde annotation mieux lisible est celle-ci:

«Anno 1615 le mercredy post cantate Messirs Preuost et chapistre de Mostier Grandwaulx ont repris ung aultre porteur à scavoir Guillaume Reim pour l'amour de la viellesse de François Latschat et ses associez, présent fieff le tout selon le contenût à lanc escript.

Ce que j'atteste Thiebauïd Gorré custre.»

L'âge de ce François, qui est la souche commune de différentes branches des familles Lachat, nous pose quelques problèmes. De lui nous trouvons les dates suivantes dans les livres de mariages et de décès de Montsevelier (traduit du latin):

1. «6. septembre 1611 est décédée Cathérine, épouse de François Lachat de la Schelt.»
2. «20. novembre 1612 François Lachat de la Schelte s'est marié avec Petronille, la veuve de feu Arnold Köttelat de Battendorf (Corban).»

3. «12. novembre 1623 est décédée l'épouse de François Lachat», date, à laquelle Petronille est morte.
4. «27. octobre 1624 François Lachat à l'âge de 110 (sic!) ans s'est marié avec Cathérine Flory devant le recteur de l'église et les témoins Arnold Chappuis et Jean-Henri Lachat et d'autres qui venaient à l'église prédite.»
5. «le 7 avril 1628 est décédé François Lachat de la Schülte.»

François serait donc arrivée à l'âge de 114 ans!

Cet âge, est-il vraisemblable? Supposons d'abord que ces indications sont justes. Et ensuite nous réfléchissons. Dans la lettre de fief susdite de 1563 est nommé comme cofiéteur «Melchior Bourquard *gendre* dudit Perrin Laitschat». Fixons à 25 ans l'âge approximatif où Perrin se maria et ajoutons-y 25 ans, âge éventuel où sa fille se maria elle aussi, ce qui nous permettra de trouver à peu près l'année de la naissance de Perrin. En déduisant deux fois 25 ans de 1563 nous arrivons à 1513, année où vraisemblablement Perrin aurait vu le jour. Cependant que François serait né vers 1514 (1628 moins 114 = 1514). François et Perrin étaient ils des frères? Inquiété de ce résultat incertain et peu croyable j'ai encore une fois essayé de déchiffrer la notice sur la première reprise, espérant d'y trouver peut-être une solution. Le résultat était négatif — l'écriture restait illisible. Grâce à Mr. Dr. Heitz, président de la SGFF, section de Bâle, qui me présentait à Mr. Kettiger employé à l'institut chimique de l'université de Bâle, j'avais dernièrement la possibilité d'exposer cette lettre de fief aux rayons X, et voilà que la notice sur la première reprise devenait visible et lisible, la voilà:

Anno 83 le mardy deuat la St Bartholome Les Venerables messirs preuost et chapistre de Mostie Grandwaulx — le uiel Perrin Laschat de la Scheilt pourteur dudy lieu se ne pouoir plus longtem conduire pour sa uiellesse ont repy ung aultre pourteur a scauoir Fransoy Lascha et reprathe ledy lieu a luy et es psone tenat ledy lieu en fiedz le tout selon le coteneu a blanc escript et ont paie la repris. (signature illisible)

A cause de sa vieillesse Perrin n'était plus en état d'être porteur de la lettre de fief, donc il paraît aussi peu probable que son supposé «frère» qui serait à peu près du même âge, pouvait être son successeur.

Il paraît plutôt que François était un fils de Perrin et que son âge indiqué dans les livres paroissiaux n'est pas juste, on s'était probablement trompé d'au moins 20 ans, ainsi que François serait mort à l'âge de 94 ans, à 90 ans il se serait marié pour la dernière fois, il serait devenu porteur de la lettre de fief anno 1583, à l'âge de 49 ans, et lui aussi fut remplacé à cause de vieillesse en 1615 donc à l'âge de 81 ans. Hypothèse qui est sans doute fort possible encore par le fait suivant: anno 1604 le 19 mars fut baptisée une fille de François et de Cathérine (sa première femme de ce nom), qui recevait le nom de Marie. François aurait alors eu l'âge de 70, ce qui serait moins vraisemblable à l'âge de 90 ans.

Peut-être nous ne nous trompons pas, supposant que François était le fils de Perrin, car il s'agit d'un «fief mâle».

Les enfants de François selon les livres paroissiaux (traduit du latin):

1. 8 janvier 1612

«Pierre Lachat, fils de François, s'est marié avec Barbara, la fille de Germain Merquis, à l'église de Moutzwiler (Montsevelier).»

2. 4 octobre 1615

«Harnold, fils de François de la Schelt, s'est marié avec Marguerite, la fille de Bartholomé Merquis de Morschwiler (Meruelier).»

3. 1 janvier 1616

«fut baptisé le fils de Nicolas, fils de François Lachat de la Schelte, et de Marguerite, fille de Arnold Chestelat de Moutzwiler, il recevait le nom de Pierre.»

4. 24 novembre 1619

«Erhard fils de Jean Boylliat de Battendorf s'est marié avec Marie, la fille de François Lachat de la Schilt.»

5. 19 mars 1604

«fut baptisée une fille de François Lachat et de Cathérine son épouse de la Schelt, elle recevait le nom de Marie.»

6. 3 février 1616

«fut baptisée la fille de Jean Henri Godaire de Morschwiler et

de Margarethe la fille de François Lachat de la Scheulte, son épouse, elle recevait le nom Afra.»

Par des protocoles de notaires nous trouvons encore deux enfants:

7. Not. J.-P. Pether, Delémont (archives à Berne)

3 avril 1614

«Personnellement venant *Melchior Latscha* de la Schült, lequel pour lui et ses hoirs confesse d'avoir vendu, cédé et transporté à *Claus Latscha son frère*, dudi lieu, présent, stipulant et acceptant à scavoir tous ses droits, part et portion, qu'audit Melchior peult et doibt competer et appartenir de l'hoirie de feu *Cathérine Lachat leur mère* (femme de François, morte le 6 septembre 1611).»

8. Not. Wicquat Walther, Delémont (archives à Berne)

15 juillet 1628

«*Heiné Latschat* de la Schülte pour lui et ses hoirs a vendu et cédé avec le consentement de Messires Prevost et Chapitre et comme ils le disent à *Melchior Latschat d'Esly* (= Seehof) *son frère*, scavoir son droict et action, part et portion héritance et réclamation du tout pour le tout que ledi Heiné vendeur peult avoir hérité et succédé après le décès de *feu François Latschat jadis leur père* (François est mort le 7 avril 1628).»

Les livres paroissiaux de Montsevelier ne nous donnent aucun détail sur *Melchior et Heiné*, les deux fils de François *qui nous intéressent le plus*. Chose, qui n'est pas étonnante, car ces deux, avec Petre un troisième frère, se sont établis d'abord à Elay vers 1613 environ (Elay = Seehof appartenait comme encore maintenant à la paroisse de Vermes, dont les livres paroissiaux n'existent que depuis 1720).

Chez le Notaire Pether, Delémont (archives à Berne), nous lisons le 22 octobre 1613:

«Noble Mr. Roland de Remontpierre et honorable Morel de Nouhier (?) et Georges Morel du conseil de Delémont comme charge ayants d'aussi Noble Mr. Charlé Festonius de Reichenwyler, Chevalier de l'ordre du Christ et de Dame Cathérine de Re-

M. Franciscus Lachet
atatis sua 110. annorum
Catharina Florij . p. sicut
p. 27 octobris et A.
1624 Franciscus
Lachet atatis p. sicut
sua 110 annorum
et Catharina
Florij contraxerunt
q. verba de p. sicut
p. sicut me Rector
p. sicut q. Arnoldus
Chappuis et
Johannes Henricus
Lachet et alij ex
q. ad iudicium
p. sicut comment.
Bartholomaeus Petri
p. sicut
Elisabetha Walren Chappuis

montpierre sa femme, *Seigneur d'Elay vendent à honorable Petre Lachat de la Schulte* un lieu et tignement et Vacherie, telle que le prédit Noble Chevalier l'a hérité après le décès de honneste Sr. Chastelain de Delémont George Hüge de Remontpierre, jadis son beau-père, ladite Vacherie cy devant acquise par ledit Sr. Chastelain de Remontpierre de Abraham et Hans Anckken (= Anklin) dudi Elay pour 3000 livres »

Et le 25 mai 1621 (Not. Pether, Delémont, protocoles aux archives à Berne):

«*Peter Lachat bourgeois et habitant d'Elay* vende avec le consentement du Vénérable Chapitre de Mostier Grandval à Christe Vuissard de Crémine une Vacherie à Elay gisant entre *Heiné Latschat son frère*, devers vent, *Melchior Latscha, aussi son frère*, et Abraham Ankh (= Anklin) devers bise et le lieu de Schattenberg devers midi pour 1100 livres de laquelle somme principal ledi Petter vendeur en était desia redevable aux hoirs de Mr. Charle Pistorius (Festonius), Chevalier de l'ordre du Christe, conste par *lettre d'achapt ensemble de celuy dudi Heiné* proche voisin »

Petre s'installe ci-après de nouveau à la Scheulte (Not. Pether) 31 janvier 1623:

«Pether Latschi (sic!) de la Schült eine Schuldverschreibung de 200 livres à Heiny Latschat d'Esly »

(A suivre).

*

Text zum nebenstehenden Auszug aus dem Eheregister von Montsevelier (1602), pag. 32:

«Die 27 octobris 1624 Franciscus Lachat aetatis suae 110 annorum et Catharina Florii contraexerunt per verba de praesenti, praesente me Rectore, praesentibus Arnolde Chappuis et Johanne Henrico Lachat et aliis qui ad ecclesiam praefatam convenerunt.»

«Am 27. Oktober 1624 verbanden sich Franciscus Lachat, 110 Jahre alt, und Catharina Florii durch mündliches Eheversprechen vor Zeugen. Zeugen sind neben mir, als Priester, Arnold Chappuis und Johann Lachat sowie andere Personen, die bei den kirchlichen Zeremonien anwesend waren.